

CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Comme prévu dans notre rapport de l'an dernier, l'année 2010 a été consacrée – en dehors de l'activité judiciaire usuelle – à la mise en œuvre de la nouvelle organisation de la justice.

Au début de l'année 2010, les préparatifs n'étaient pas très avancés. Pourtant, depuis plus de sept ans, des groupes de travail comprenant des magistrats judiciaires, des fonctionnaires du service juridique et des professeurs d'université ont planché sur les diverses conséquences de l'introduction des codes fédéraux de procédure civile et pénale. Il n'est presque rien resté de cette importante activité. Le projet de la commission "organisation judiciaire" remis au Conseil d'Etat en juin 2008, a été repris partiellement dans le rapport du 31 août 2009. Rappelons que le Conseil d'Etat suggérait de ne créer qu'un Tribunal d'instance et un Ministère public et de ne pas augmenter le nombre de magistrats affectés à ces juridictions tout en reconnaissant l'augmentation des tâches et leur complexification découlant de l'introduction des codes de procédure fédéraux. Comprenant le risque d'engorgement que cette proposition ne manquerait pas de créer, le Grand Conseil a, dans sa session de janvier 2010, décidé d'augmenter le nombre de juges de première instance de quinze (suppléants compris) à vingt et le nombre de procureurs de huit (juges d'instruction compris) à onze. Lors de la session parlementaire de juin 2010 ont été élus comme procureurs, Mme Nathalie Guillaume-Gentil-Gross, M. Marc Rémy et M. Jean-Paul Ros, alors que Mme Muriel Barrelet, Mme Noémie Helle, Mme Aline Schmidt Noël, Mme Nathalie Kocherhans et M. Bastien Sandoz l'étaient comme juges de première instance à 100 %, Mme Frédérique Currat Wyrsh à 60 % et Mmes Shokraneh Habibi Amini et Claire-Lise Mayor Aubert à 50 %.

La loi d'organisation judiciaire votée en janvier 2010 prévoyait un seul Tribunal de première instance pour l'ensemble du canton. Il s'est avéré que cette situation posait des problèmes quasi insurmontables de for et de répartition des dossiers. Lors de sa session de novembre 2010, le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat a prévu, à titre transitoire jusqu'à fixation du ou des sièges du Tribunal d'instance, deux juridictions de première instance, l'une comprenant les districts du Val-de-Travers, de Boudry et Neuchâtel et l'autre les districts du Locle, du Val-de-Ruz et de la Chaux-de-Fonds. Moins de deux mois se sont ainsi écoulés entre cette dernière modification et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

En application des articles 93 ss OJN, une Commission administrative provisoire composée de Mme Jeanine de Vries Reilingh, juge cantonale et de MM. Pierre Cornu, procureur général et Pierre Aubert, président du Tribunal du district de Neuchâtel est entrée en fonction le 1er février 2010 et a travaillé jusqu'au 31 décembre 2010. Dès le mois d'octobre 2010, elle a pu compter sur l'aide précieuse de Mme Sandrine Di Paolo, secrétaire générale des autorités judiciaires. Cette commission devait mettre en place les nouvelles structures judiciaires, ce qui s'est avéré une tâche particulièrement ardue dans la mesure où le contour des diverses entités n'était pas encore très déterminé lorsque la commission a commencé son travail. Dans ce contexte, on ne peut que féliciter les membres de la commission d'avoir réussi à trouver des solutions pratiques pour résoudre les problèmes de logement des anciens Tribunaux de district devenus Tribunaux d'instance et du Ministère public. Les propositions faites par la commission pour doter les greffes de personnel supplémentaire, compte tenu de l'augmentation du nombre de magistrats, n'ont pour l'instant pas abouti, ce qui ne manque pas d'inquiéter le Conseil de la magistrature, qui craint que les greffes – déjà très chargés – ne puissent tout simplement pas absorber le surcroît de travail attendu dès 2011.

Des travaux sont intervenus dans les locaux du Tribunal de Boudry pour y accueillir le Tribunal du district du Val-de-Travers et une partie des Autorités régionale de conciliation. Le site de Boudry sera ainsi composé de six juges dont 4 à 100 %, un à 80 % et un à 90 % et de 11 employés du greffe soit 10,10 équivalents plein temps.

Les juges du site de Neuchâtel seront au nombre de sept, dont 5 à 100 %, un à 80 % et un à 50 %. Pour des raisons de place, leurs bureaux ont été transférés de l'Hôtel-de-Ville à quelques mètres sur le Faubourg de l'Hôpital, le greffe composé de 14 personnes soit 11,75 équivalents plein temps restant dans les locaux de l'Hôtel-de-Ville.

Les Tribunaux du Locle et du Val-de-Ruz ont quitté leurs sites respectifs pour rejoindre le Tribunal de la Chaux-de-Fonds et former ainsi le Tribunal régional des montagnes et du Val-de-Ruz qui sera composé de neuf juges dont 6 à 100 %, un à 80 % et deux à 60 %. Là également, des travaux ont été nécessaires pour loger une partie des juges à proximité immédiate des locaux du Tribunal. Les greffes des tribunaux ont rejoint le greffe de La Chaux-de-Fonds qui est ainsi composé de 20 personnes soit 14,70 équivalents plein temps.

De son côté le Ministère public s'est réorganisé en un parquet général, à Neuchâtel, composé du procureur général et d'un procureur, de deux parquets régionaux, l'un à Neuchâtel (cinq procureurs) et l'autre à La Chaux-de-Fonds (quatre procureurs).

Cette organisation a nécessité un travail considérable et on peut remercier ici les nouveaux juges et procureurs d'y avoir participé dès leur élection.

L'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale et en particulier l'institution de l'avocat de la première heure a nécessité pour les avocats et pour la police la mise sur pied d'une nouvelle forme d'organisation et, en particulier pour les avocats, la nécessité d'organiser un service de piquet de manière à pouvoir intervenir rapidement à toute heure du jour ou de la nuit pour assister un prévenu qui, dès sa première audition par la police, par un procureur ou par le Tribunal des mesures de contrainte, réclamerait les services d'un mandataire.

On le voit, la tâche fut immense et les premiers mois de 2011 revêtiront une importance cruciale pour déterminer si l'exactitude des projections faites tant par les procureurs que par les juges de première et deuxième instances se révéleront exactes.

1.1. Magistrature judiciaire

Tribunal cantonal

Les Cours civiles ont bénéficié jusqu'en octobre 2010 de l'aide de deux suppléants travaillant chacun à 50 %, Me Philippe Schweizer et M. Nicolas de Weck, président du Tribunal du district du Locle, qui a été lui-même suppléé dans sa juridiction par Me Claire-Lise Mayor Aubert. A la fin de l'année, il restait 251 dossiers en cours d'instruction qui devront être répartis dans les tribunaux d'instance. Les affaires dont l'instruction est terminée au 31 décembre 2010 seront tranchées par le juge instructeur de la procédure siégeant seul.

M. Jacques-André Guy, juge cantonal, a pris sa retraite à la fin de l'année 2010 après plus de 30 ans passés dans la magistrature, d'abord comme président du Tribunal du district de Neuchâtel, puis comme juge cantonal. Pendant toute sa carrière, M. Guy a su allier rigueur juridique, curiosité intellectuelle et empathie à l'égard du justiciable. Nous le remercions de tout ce qu'il a su apporter à ses nombreux collègues et lui souhaitons de mener à bien tous ses projets.

M. Guy a été remplacé par M. Pierre Aubert, président du Tribunal du district de Neuchâtel, qui a fait usage de la mobilité interne ouverte par le Conseil de la magistrature. Pour remplacer M. Aubert en première instance, le Grand Conseil a élu M. Yves Fiorellino.

Tribunal administratif

A fin 2009, il y avait 391 affaires pendantes. La situation s'était améliorée grâce à l'aide apportée pendant dix-huit mois par quatre juges suppléantes à 50 % et deux collaborateurs scientifiques. A fin 2010, le nombre d'affaires pendantes est remonté à 478 étant précisé que le nombre d'affaires enregistrées reste stable (463 en 2009 et 443 en 2010), tout comme le nombre des affaires liquidées (356 en 2010 contre 359 en 2009, sans les décisions rendues par les suppléants extraordinaires). Dans son rapport interne au Conseil de la magistrature, le Tribunal administratif – désormais Cour de droit public du Tribunal cantonal – se déclare très préoccupé par cette situation et indique avoir pris diverses mesures, tout en craignant, notamment, les effets de la suppression du Tribunal fiscal et de l'accès direct à la Cour de droit public, en cette matière.

Le 30 novembre 2010, de Mme Aline Schmidt Noël, greffière rédactrice, élue au Tribunal d'instance par le Grand Conseil dès le 1er janvier 2011, a cessé son activité.

Tribunal fiscal

A mi 2010, le Conseil de la magistrature a confié à Me Sibilla Cretti vingt dossiers du Tribunal fiscal pour permettre de résorber certains retards et d'aborder l'année 2011 dans les meilleures conditions possible. Nous remercions Me Cretti de son engagement.

Ministère public

A la fin de l'année 2010, M. Pierre Cornu, procureur général, a démissionné de la fonction qu'il occupait depuis 1997 après avoir été juge d'instruction pendant plus de 10 ans. Il aura marqué sa fonction par son excellente connaissance des dossiers, son esprit d'analyse et de synthèse, son efficacité et son engagement. Ces qualités n'ont d'ailleurs pas seulement été remarquées dans le microcosme neuchâtelois mais aussi au niveau de la Confédération où il a été en charge de plusieurs enquêtes et du Conseil de l'Europe où il a participé à plusieurs missions de formation. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Suppléances

Les magistrats membres de la CAAJ provisoire ont été suppléés à temps partiel. M. Fiorellino a ainsi suppléé Mme de Vries Reilingh, Mme Katherine Swann M. Aubert et Me Marco Renna M. Pierre Cornu.

Les suppléants des sites judiciaires ont terminé leur activité à fin 2010. Pendant toutes ces années, leur apport a été essentiel et nous pouvons ainsi remercier Me Pierre-Henri Dubois et Philippe Schweizer suppléants au Tribunal cantonal, M. Pierre-Daniel Senn au Tribunal du district de Neuchâtel, Mme Natacha Berberat au Tribunal du district de La Chaux-de-Fonds, Me Tolck au Tribunal du district du Val-de-Travers, Me Coralie Egger au Tribunal du district de Boudry, et Mme Olivia Rossboth Robert au Tribunal fiscal.

1.2. Personnel des greffes

Tribunal cantonal

Mmes Aline Schmidt Noël et Katherine Swann ont été nommées collaboratrices scientifiques dès le 1er janvier 2010 et Mmes Solange Borel Fierz et Fanny Franc dès le 1er juillet 2010.

M. Camillo Bozzi a été nommé en qualité de greffier et Mme Corinne Todeschini Rota comme collaboratrice administrative au 1er juillet 2010.

Tribunal du district de Boudry

Mme Anne-Lise Favre a quitté ses fonctions.

Tribunal du district du Locle

Mme Joëlle Matthey a diminué son temps de travail de 50 % à 40 % et Mme Geneviève Amezdroz a augmenté le sien de 20 % à 30 %.

Tribunal du district du Val-de-Travers

Dès le 1er avril 2010, de Mme Virginie Cattin a été nommée au poste de secrétaire, en remplacement de Mme Christiane Desaulles, nommée greffière ad intérim, suite au départ à la retraite de M. Adrien Simon-Vermot. Mme Aurélie Gerber a été engagée dans le cadre du programme d'emploi temporaire depuis le 10 février jusqu'au 30 juin 2010.

Juges d'instruction

A Neuchâtel, une collaboratrice à 100 % en congé maternité pendant quatre mois a été remplacée par une personne à 60 %.

Ministère public

Mme Fabienne Sautaux a terminé son activité le 31 août 2010 et a été remplacée par Mme Jessica Klezar qui a débuté son activité le 1^{er} septembre 2010.

Autorités régionales de conciliation

Mme Véronique Knecht a été nommée en qualité de collaboratrice administrative avec effet au 1^{er} juillet 2010.

1.3. Informatique

L'année 2010 peut s'analyser en deux volets principaux, qui sont d'abord la réorganisation informatique du pouvoir judiciaire (ci-après : PJ), ensuite la disparition de la Commission informatique du PJ (CIPJ), dans sa composition et ses activités telles qu'elles existent depuis sa création en 1988 :

La réorganisation informatique du PJ, composée de 6 grands volets, soit :

- l'adaptation de l'outil métier JURIS aux nouveaux codes de procédures,
- la modélisation de documents,
- le déploiement de Juris à toutes les instances judiciaires,
- la gestion du changement de tout le parc informatique,
- la consolidation organisationnelle (interface InfoPol-JURIS),
- la mise en place de la procédure de communication électronique,

a suscité des efforts particuliers et très concentrés concrétisés notamment par la tenue d'un nombre important de séances avec toutes les entités et les utilisateurs concernés par l'ensemble du processus. La réorganisation du pouvoir judiciaire s'est effectuée sur deux axes en même temps, celui purement **informatique** concernant principalement l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation judiciaire, des nouveaux codes de procédure pénal et civil au 1er janvier 2011 et celui plutôt **géographique**, constitué par la future « relocalisation » des instances judiciaires. Ces deux axes de la réorganisation (informatique et géographique) ont souvent créé des interférences, qui même si elles étaient compréhensibles, n'ont pas facilité les travaux du projet informatique proprement dit.

A cette difficulté se sont ajoutées les conséquences de certaines décisions essentielles prises tardivement de la part du Législatif par rapport au calendrier très serré de la réorganisation du pouvoir judiciaire. Ainsi, par exemple, le Grand Conseil a validé la configuration des tribunaux régionaux seulement au mois de novembre 2010, soit pratiquement à la fin du projet. Il a donc été nécessaire de souvent anticiper, d'élaborer divers scénarii "au cas où" et de trouver des solutions suffisamment souples pour ne pas être trop dépendantes de décisions prises par d'autres entités, décisions sur lesquelles "l'informatique" n'avait pas prise.

Les travaux proprement dits ont systématiquement débuté par une phase d'analyse effectuée en séance dans les groupes de travail. Une forte connotation juridique (et non informatique) était donc nécessaire dans la partie d'analyse, la participation de juristes y était donc indispensable. Ces groupes de travail ont eu pour tâches de redéfinir toutes les procédures juridico-informatiques nécessaires pour répondre aux nouvelles normes légales prévues au 1er janvier 2011, ainsi que d'adapter les documents y relatifs.

La phase d'analyse a été suivie par une phase d'intégration des nouvelles procédures informatiques, ensuite une phase de tests, suivie finalement par une dernière phase de validation des utilisateurs pour le logiciel JURIS et des magistrats pour les différents nouveaux documents informatiques – le PJ en compte plus de 2.000 – établis et générés par JURIS.

Deux groupes de travail analytiques étaient prévus à l'origine, **l'un pour le civil**, composé de Mme Yvette Paroz Veuve, greffière du Tribunal du district du Val-de-Ruz, M. Laurent Margot, président du Tribunal du district du Val-de-Travers, M. Jean-Denis Roulet, juge cantonal, M. Laurent Hug, greffier du Tribunal du district de Neuchâtel, et **l'autre pour le pénal**, composé de Mme Sylvie Favre, juge d'instruction, M. Yanis Callandret, procureur, M. Nicolas De Weck, président du Tribunal du district du Locle, M. Sylvain Racine, greffier du Tribunal du district de Boudry, et M. Raphaël Rérat, secrétaire du Ministère public. Le groupe de travail "pénal" a rapidement dû se scinder pour des raisons pratiques en deux "sous-groupes", le premier concernant le Ministère public et le deuxième le Tribunal d'instance. L'adaptation des processus informatiques du Tribunal cantonal a nécessité, en sus, la création d'un troisième "sous-groupe" spécifique mené par une juriste in situ, Mme Fanny Franc. D'autres "sous-groupes" de travail sont encore venus s'ajouter à l'organigramme du début, aussi bien dans le domaine pénal que dans le domaine civil, notamment lorsqu'il s'agissait de domaines très particuliers comme le domaine de la comptabilité par exemple, ou dans des domaines juridiques très spécifiques, ainsi :

- Pour le Tribunal pénal des mineurs M. Cyril Thiébaud (président du Tribunal du district de Boudry)
- Pour l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, Mme Valentine Schaffter Leclerc (présidente du Tribunal du district de la Chaux-de-Fonds)
- Pour la conciliation, Mmes Florence Dominé Becker et Isabelle Bieri (présidentes des Autorités régionales de conciliation)
- Pour la loi sur les mesures de contraintes, M. Alain Rufener (président du Tribunal du district de la Chaux-de-Fonds).

La phase de validation des modèles (jugements, ordonnances, lettres, etc.) s'est effectuée concrètement et pratiquement par transmission de l'impression des documents modélisés et, ensuite, de leur présentation dans des classeurs indexés. Toutes les modifications ensuite suggérées ont été reportées dans JURIS et ont fait l'objet de nouveaux modèles dûment validés.

En parallèle, un budget a été établi et accepté en vue de changer l'entier du parc informatique du PJ. L'accent a été mis sur la mobilité en proposant des nouveaux profils de matériel selon la fonction des personnes ceci avec ordinateurs portables, station d'accueil, écran 22" et VPN.

Il est également important de noter que l'interface entre InfoPol (logiciel de la police) et JURIS attendue depuis 10 ans par le Ministère public a été discutée à fin 2010, puis a finalement pu être mis en exploitation dans le même laps de temps.

Le processus organisationnel et technique concernant l'entrée en vigueur de la communication électronique (prévue selon l'ordonnance y relative pour le 01.01.2011) a été réfléchi en un groupe de travail composé de Mme Laurence Jeanneret Berruex (juriste au Tribunal cantonal), Mme Sandrine di Paolo (secrétaire générale des autorités judiciaires) et la responsable informatique du PJ. Dans un premier temps, une solution non intégrée à l'outil métier a été privilégiée ainsi qu'un traitement centralisé par le secrétariat général. Cette première étape "test" sera encore au fur et à mesure adaptée en fonction du nombre de requêtes électroniques reçues début 2011.

Il résulte d'un rapport d'analyse du processus élaboré par la responsable informatique du pouvoir judiciaire (Mme Joanne Scheibler) que le temps consacré par elle-même et son adjointe à cette réorganisation – la période d'analyse est basée sur 12 mois soit du 01.11.2009, date de lancement du projet, au 01.11.2010 – a représenté un temps total estimé à **3'240 heures** (2'300 heures pour les séances + 700 heures pour la messagerie + 240 heures pour les téléphones).

La conclusion de ce rapport d'analyse mérite d'être citée :

"Même s'il convient de mettre en exergue la collaboration active et nécessaire d'une très grande partie des utilisateurs-trices, de certain(e)s juristes et de certain(s) magistrat(e)s (avec remerciements pour leur engagement), le bon suivi d'ABRAXAS, fournisseur du logiciel JURIS, et de sa représentante Mme Laurence Burri, la collaboration de la stagiaire ORP, tout n'est pas allé facilement et sans accrocs, loin de là.

Il a notamment été constaté très rapidement des divergences "culturelles" entre le contenu du mandat prévu et initié au début par le SIEN, et l'assiette dudit mandat qu'en percevaient certaines instances du pouvoir judiciaire. Afin d'assurer la finalité de la réorganisation informatique du pouvoir judiciaire au sens large du terme, la responsable informatique s'est rapidement rendu compte qu'il fallait aller bien au-delà de ce qui était prévu et remplir certaines zones de "non prises en compte", faute de quoi le processus ne serait tout simplement pas sur les rails au 1^{er} janvier 2011.

Dans les faits, il faut bien remarquer qu'il existe de fait ce que l'on peut appeler parfois un fossé entre ce que l'informatique et les informaticiens peuvent gérer, amènent et initient et ce à quoi les utilisateurs s'attendent. En plus il faut toujours compter avec un autre fossé, soit celui entre la pratique d'un métier (le métier "judiciaire"), et les particularités d'un autre métier, "l'informatique". Dans ce dossier, il a fallu en général que "l'informatique" fasse une plus grande partie du chemin en direction du "judiciaire" alors qu'il aurait été peut-être plus productif que les deux parties fassent chacune, dans son "métier", la moitié du chemin, même si personnellement la responsable informatique ne regrette pas d'avoir comblé une partie du fossé, et par ce fait d'avoir acquis certaines connaissances particulières et utiles dans le domaine judiciaire...".

La Commission informatique du pouvoir judiciaire (CIPJ) est une création de la pratique remontant à 1988, lorsque le Tribunal cantonal avait désigné les 9 membres de cette commission chargée de préparer une première informatisation de l'entier du pouvoir judiciaire. Par la suite la commission s'est peu à peu étoffée pour compter en 2010 treize membres, représentatifs des divers sites judiciaires (Tribunal cantonal, ministère public, tribunaux de district, juges d'instruction, autorités régionales de conciliation en matière de bail - ARC – et Tribunal fiscal ; greffiers de ces sites judiciaires et responsable de la banque de données juridiques du PJ ; le chef du SIEN – occasionnellement – et la responsable informatique du pouvoir judiciaire). En 2010, la CIPJ compte 15 membres, toujours représentatifs des divers sites judiciaires. A compter du 1er janvier 2011,

elle ne sera plus présidée par un juge cantonal, mais directement rattachée à la CAAJ (commission administrative des autorités judiciaires) et de fait dirigée par la secrétaire générale des autorités judiciaires, ainsi qu'en a décidé la conférence judiciaires lors de son assemblée générale du 11 novembre 2010. Suivant le préavis de la CIPJ, la conférence a en effet considéré que le maintien de la CIPJ était justifié tant du point de vue des magistrats, des greffiers, du SIEN que de la secrétaire générale, parce que cette commission représentait une sorte d'interface entre les greffes et les magistrats, le SIEN et les autorités judiciaires et que ce lieu d'échanges et de discussions, représentative des différents sites, permettait la circulation de l'information entre tous les acteurs du pouvoir judiciaire. La nouvelle CIPJ devrait être à l'avenir composée d'un magistrat et d'un greffier par site (Tribunal cantonal, tribunaux régionaux, ministère public), de la secrétaire générale des autorités judiciaires, de la juriste responsable de la banque de données du pouvoir judiciaire et, naturellement, de la responsable informatique du pouvoir judiciaire, soit 9 personnes au total.

En 2010, outre le fait de suivre, conseiller et appuyer les travaux de réorganisation informatique du pouvoir judiciaire, la CIPJ a mis sur pied un groupe de travail chargé de la refonte du site internet du PJ; constitué pour le Tribunal cantonal par MM. Christian Geiser et François Delachaux, pour le ministère public par M. Yanis Callandret et pour les tribunaux régionaux par M. Fabio Morici, ce groupe de travail a été dirigé par le président de la CIPJ, M. Jacques-André Guy et complété sur le plan technique par l'une de ses membres, Mme Yvette Paroz Veuve. Le site était opérationnel dès le 1er janvier 2011.

(<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=1204>).

Neuchâtel, le 15 février 2011

La présidente du Conseil de la magistrature

Geneviève Calpini Calame

2. STATISTIQUES POUR 2010

2.1. Tribunal cantonal

(Remarque : les chiffres entre parenthèses concernent l'année précédente; un changement de critère de liquidation a pu occasionner, ici ou là, une légère différence quant aux affaires pendantes en début d'exercice)

Cour plénière

enquêtes disciplinaires pendantes au 31 décembre 2009				(-)
enquêtes enregistrées en 2010				(-)
enquêtes liquidées				(-)
enquêtes pendantes au 31 décembre 2010				(-)
autres décisions			3	(-)

Cours civiles

affaires pendantes au 31 décembre 2009				369	(365)
affaires enregistrées en 2010				187	(198)
- procédure contentieuse			130	(149)	
- de nature pécuniaire	101	(106)			
- du droit de la filiation	29	(43)			
- appels			15	(15)	
- recours en matière LP			34	(22)	
- concordats			0	(4)	
- contestations d'honoraires de notaires			3	(3)	
- procédures non contentieuses			5	(5)	
affaires liquidées				223	(194)
- par jugement			131	(120)	
- sans jugement			92	(74)	
affaires pendantes au 31 décembre 2010				333	(369)

Autorité cantonale supérieure de surveillance des offices des poursuites et des faillites

affaires pendantes au 31 décembre 2009			4	(5)
affaires enregistrées en 2010			7	(6)
affaires liquidées			8	(7)
- admises		1	(3)	
- mal fondées		2	(1)	
- irrecevables		5	(2)	
- retirées / classements		0	(1)	
affaires pendantes au 31 décembre 2010			3	(4)

Cour de cassation civile

recours pendants au 31 décembre 2009			61	(64)
recours enregistrés en 2010			187	(186)
recours liquidés			195	(189)
- admis		58	(59)	
- mal fondés		81	(71)	
- irrecevables		10	(8)	
- retirés - classés		46	(51)	
recours pendants au 31 décembre 2010			53	(61)

Chambre des affaires arbitrales

affaires pendantes au 31 décembre 2009			1	(2)
affaires enregistrées en 2010			3	(1)
affaires liquidées			3	(2)
affaires pendantes au 31 décembre 2010			1	(1)

Autorité tutélaire de surveillance

affaires pendantes au 31 décembre 2009			32	(26)
affaires enregistrées en 2010			89	(86)
affaires liquidées			88	(80)
- décisions sur recours		29	(31)	
- jugements d'adoption		22	(16)	
- autres décisions		37	(33)	
affaires pendantes au 31 décembre 2010			33	(32)

Chambre d'accusation

affaires pendantes au 31 décembre 2009			40	(23)
affaires enregistrées en 2010			204	(252)
affaires liquidées			225	(235)
- recours c/ décisions des juges d'instruction		34	(56)	
- requêtes en prolongation de la détention préventive		6	(5)	
- recours c/ décisions du Ministère public		88	(74)	
- transmissions du Ministère public (179 CPP al.1 lit.a)		5	(5)	
- autres décisions de la CHAC ou de son président		92	(95)	
affaires pendantes au 31 décembre 2010			19	(40)

Cour d'assises

affaires pendantes au 31 décembre 2009			3	(2)
affaires enregistrées en 2010			4	(4)
affaires liquidées			6	(3)
affaires pendantes au 31 décembre 2010			1	(3)

Tribunal pénal économique

affaires pendantes au 31 décembre 2009			1	(-)
affaires enregistrées en 2010				(2)
affaires liquidées			1	(1)
affaires pendantes au 31 décembre 2010				(1)

Cour de cassation pénale

affaires pendantes au 31 décembre 2008			(40)
- pourvois en cassation		(39)	
- demandes de réhabilitation		(-)	
- demandes de révision		(1)	
affaires enregistrées en 2009			(133)
- pourvois en cassation		(128)	
- demandes de réhabilitation		(2)	
- demandes de révision		(3)	
affaires liquidées			(122)
- pourvois en cassation		(117)	
- admis	(36)		
- mal fondés	(62)		
- irrecevables	(18)		
- retirés	(1)		
- demandes de réhabilitation		(2)	
- admises	(-)		
- refusées	(2)		
- retirées	(-)		
- demandes de révision		(3)	
- admises	(1)		
- mal fondées	(2)		
- retirées	(-)		
affaires pendantes au 31 décembre 2009			(51)
- pourvois en cassation		(50)	
- demandes de réhabilitation		(-)	
- demandes de révision		(1)	

Tribunal administratif

affaires pendantes au 31 décembre 2009			391	(482)
affaires enregistrées en 2010			443	(463)
- droit administratif		205	(180)	
- impôts et taxes	23	(24)		
- séjour des étrangers	41	(27)		
- aménagement du territoire et constructions	12	(16)		
- statut des fonctionnaires	19	(20)		
- assistance judiciaire	19	(22)		
- circulation routière	6	(6)		
- responsabilité des collectivités publiques (actions)	7	(8)		
- bourses d'étude	1	(2)		
- droit des marchés publics	9	(5)		
- aide aux victimes d'infractions		(-)		
- environnement et protection de la nature	2	(-)		
- améliorations foncières et droit foncier rural	1	(-)		
- exécution des peines	4	(2)		
- établissements publics	2	(-)		
- affaires scolaires	1	(2)		
- expropriation		(2)		
- aide sociale	1	(2)		
- droit de procédure	23	(19)		
- vente d'appartements loués		(2)		
- usage du domaine public	2	(3)		
- divers	32	(18)		
- assurances sociales		238	(283)	
- assurance-accidents	35	(29)		
- assurance-chômage	72	(63)		
- allocations familiales	1	(14)		
- assurance-invalidité	80	(121)		
- AVS	13	(19)		
- assurance-maladie	8	(14)		
- assurance militaire	18	(-)		
- prestations complém. à l'AVS/AI	12	(11)		
- allocations pour perte de gain		(-)		
- prévoyance professionnelle (actions)	6	(3)		
- partage des prestations de sortie en cas de divorce	10	(9)		

affaires liquidées			356	(554)
- droit administratif		208	(180)	
- admises	93	(50)		
- irrecevables	13	(24)		
- mal fondées	82	(81)		
- retraits / transactions / classements	20	(25)		
- assurances sociales		148	(374)	
- admises	37	(148)		
- irrecevables	12	(9)		
- mal fondées	63	(189)		
- retraits / transactions / classements	36	(28)		
affaires pendantes au 31 décembre 2010			478	(391)

Tribunal arbitral (art.89 LAMal)

affaires pendantes au 31 décembre 2009			4	(3)
affaires enregistrées en 2010				(1)
affaires liquidées			3	(-)
affaires pendantes au 31 décembre 2010			1	(4)

Autorité de recours des avocates, des avocats et du notariat

recours pendants au 31 décembre 2009			1	(1)
recours enregistrés en 2010			2	(-)
recours liquidés			3	(-)
- admis		1	(-)	
- mal fondés		2	(-)	
- irrecevables			(-)	
- retirés / classés			(-)	
recours pendants au 31 décembre 2010			-	(1)

Recours au Tribunal fédéral

	Pendants au 1 ^{er} janvier	Interjetés dans l'année	Admis	Mal fondés	Irrecevables	Retirés	Pendants au 31 ^{er} déc.
Cours civiles	8	24	7	11	5	3	6
Cour de cassation civile	2	15	4	6	4		3
Autorité de recours des avocates, des avocats et du notariat		1		1			
Autorité tutélaire de surveillance		2			1		1
Chambre d'accusation		11		1	7	1	2
Cour de cassation pénale	7	25	6	12	7		7
Tribunal administratif TF Lausanne	6	29	3	10	5	1	16
Tribunal administratif TF Lucerne	34	35	11	30	8		20
Autorité cantonale supérieure de surveillance des offices des poursuites et des faillites		2		2			
Tribunal arbitral (89 LAMal)							
Total	57	144	31	73	37	5	55
Cours civiles	8	24	7	11	5	3	6

Caisse du greffe du Tribunal cantonal :

Emoluments : Fr. 761'978,50 (Fr. 666.384,50)

2.2. Tribunaux de district

2.2.1. Affaires civiles

(Les chiffres entre parenthèses concernent l'année précédente)

<u>Procédure orale</u>	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
- actions en instruction au 1 ^{er} janvier	51 (35)	31 (25)	6 (7)	9 (9)	9 (7)	29 (40)	135 (123)
- enregistrées dans l'année	114 (127)	62 (61)	13 (18)	19 (19)	24 (21)	60 (67)	292 (313)
Total	165 (162)	93 (86)	19 (25)	28 (28)	33 (28)	89 (107)	427 (436)
- liquidées par jugement	57 (51)	23 (19)	9 (5)	6 (10)	10 (7)	24 (24)	129 (116)
- liquidées sans jugement	51 (60)	27 (36)	8 (13)	14 (9)	12 (12)	38 (57)	150 (187)
- en instruction au 31 décembre	57 (51)	43 (31)	2 (7)	8 (9)	11 (9)	27 (26)	148 (133)
Total	165 (162)	93 (86)	19 (25)	28 (28)	33 (28)	89 (107)	427 (436)

Procédure écrite

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Actions en divorce, etc. (art.10 OJ)							
- en instruction au 1 ^{er} janvier	143 (146)	111 (139)	28 (29)	36 (35)	36 (29)	170 (177)	524 (555)
- enregistrées dans l'année	202 (199)	136 (127)	42 (51)	48 (54)	39 (50)	151 (166)	618 (647)
Total	345 (345)	247 (266)	70 (80)	84 (89)	75 (79)	321 (343)	1'142 (1'202)
- liquidées par jugement	229 (189)	146 (146)	43 (50)	50 (49)	40 (41)	193 (158)	701 (633)
- liquidées sans jugement	13 (13)	10 (9)	5 (3)	3 (4)	1 (2)	10 (15)	42 (46)
- en instruction au 31 décembre	103 (143)	91 (111)	22 (27)	31 (36)	34 (36)	118 (170)	399 (523)
Total	345 (345)	247 (266)	70 (80)	84 (89)	75 (79)	321 (343)	1'142 (1'202)
Autres actions de procédure écrite							
- en instruction au 1 ^{er} janvier	25 (25)	19 (16)	2 (2)	11 (6)	13 (13)	19 (18)	89 (80)
- enregistrées dans l'année	20 (19)	12 (11)	3 (5)	9 (9)	5 (8)	10 (15)	59 (67)
Total	45 (44)	31 (27)	5 (7)	20 (15)	18 (21)	29 (33)	148 (147)
- liquidées par jugement	9 (11)	4 (3)		4 (2)	5 (3)	5 (3)	27 (26)
- liquidées sans jugement	11 (8)	10 (5)	1 (1)	5 (2)	3 (5)	5 (11)	35 (32)
- en instruction au 31 décembre	25 (25)	17 (19)	4 (2)	11 (11)	10 (13)	19 (19)	86 (89)
Total	45 (44)	31 (27)	5 (7)	20 (15)	18 (21)	29 (33)	148 (147)

**Procédure sommaire, contentieuse
ou gracieuse**

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
- Mesures protectrices de l'union conjugale	116 (140)	62 (48)	27 (29)	38 (26)	27 (33)	79 (82)	349 (358)
- Mises à ban	17 (15)	24 (14)	6 (3)	13 (11)	3 (4)	9 (6)	72 (53)
- Annulations de titres	8 (12)	8 (16)	3 (5)	6 (3)	4 (3)	1 (9)	30 (48)
- Mainlevées d'opposition	536 (567)	334 (346)	147 (177)	122 (124)	145 (156)	359 (360)	1'643 (1'730)
- Séquestres	12 (16)	1 (5)	4 (5)	2 (6)	11 (26)	20 (42)	50 (100)
- Réquisitions de faillite	250 (248)	92 (126)	57 (42)	54 (70)	78 (72)	163 (142)	694 (700)
- Expulsions du locataire (art.257d CO)	69 (66)	26 (29)	4 (6)	6 (7)	12 (19)	80 (78)	197 (205)
- Autres affaires, non compris les affaires successorales (cf. celles ci-dessous) non plus que le contreseing des cédulas hypothécaires	194 (179)	80 (52)	25 (12)	31 (23)	54 (38)	110 (88)	494 (392)
Total des affaires enregistrées dans l'année	1'202 (1243)	627 (636)	273 (279)	272 (270)	334 (351)	821 (807)	3'529 (3'586)

Successions

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
- ouvertes dans l'année	466	326	125	108	161	433	1'619
	(445)	(329)	(133)	(110)	(150)	(402)	(1'569)
- appositions de scellés	1	1	2	2	1	1	8
	(3)	(4)	(6)	(2)	(4)	(1)	(20)
- Inventaires (art.490 et 553 CCS)	7	10			1		18
	(6)	(5)	(-)	(0)	(2)	(2)	(15)
- bénéfiques d'inventaire (art. 581 CCS)	3			2			5
	(1)	(2)	(2)	(1)	(1)	(-)	(7)
- administrations officielles (art.554 CCS)		1			1	3	5
	(3)	(0)	(1)	(1)	(5)	(5)	(15)
- ouvertures de testaments	145	133	30	41	57	151	557
	(147)	(117)	(43)	(33)	(48)	(114)	(502)
- certificats d'hérédité							
- délivrés par le juge	278	213	69	93	122	195	970
	(295)	(210)	(79)	(78)	(90)	(189)	(941)
- déposés par les notaires	25	19		1	6	41	92
	(28)	(25)	(3)	(4)	(7)	(49)	(116)
- répudiations de successions	44	22	9	5	8	36	124
	(28)	(19)	(5)	(5)	(13)	(49)	(119)
- ordonnances de liquidation de successions par l'Office des faillites (art.566 al.2 ou art.573 CCS et 193 LP)	61	29	16	9	10	48	173
	(46)	(27)	(20)	(7)	(14)	(57)	(171)

Divers

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
- Commissions rogatoires	5 (5)	7 (2)	1 (1)	1 (-)	1 (1)	4 (8)	17 (17)
- Enchères publiques	1 (2)	(-)	(0)	(-)	2 (1)	(1)	3 (4)
- Preuves à futur	3 (5)	4 (3)	1 (1)	3 (2)	(0)	3 (1)	14 (12)
- Hypothèques légales	8 (10)	6 (12)	1 (2)	2 (1)	5 (4)	3 (4)	25 (33)
- Mesures provisoires	25 (29)	33 (26)	2 (4)	6 (5)	6 (5)	9 (15)	81 (84)
- Mesures de contrainte (LSEE)	1 (2)	(1)	(-)	(-)	(-)	(3)	1 (7)
Total des émoluments encaissés durant l'année (arrondi)	568'900 (456.000)	487'500 (438.400)	119'700 (119.700)	175'625 (144.700)	176'045 (125.070)	410'700 (388.400)	1'938'470 (1659.530)

Autorités tutélaires civiles

		Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Dossiers en cours au 1^{er} janvier								
Majeurs								
Tutelle	art.369	136	85	43	39	54	134	491
Tutelle	art.370	13	2	2	4	2	8	31
Tutelle	art.371	1		1				2
Tutelle	art.372	169	82	19	23	33	180	506
dont plac. autor. parent.	art.385 ch.3	45	57	14	21	24	67	228
Curatelle	art.392 ch.1	10	14	1		3	11	39
Curatelle	art.392 ch.3	1			1			2
Curatelle	art.393	30	16	21	7	7	8	89
Curatelle	art.394	287	162	59	45	40	135	728
Conseil légal	art.395	11	7	7	5	4	78	112
Priv. liberté assistance	art.397a	30	5	2	2	5	20	64
Mineurs								
Surveillance	art.307	1		2		2	10	15
Curatelle	art.308	198	116	76	82	76	344	892
Curatelle	art.309	15	4	1	4	2	25	51
Retrait de garde	art.310	71	39	3	9	15	94	231
Retrait autor. parentale	art.311/312	4	1		1		12	18
Protection des biens	art.324							
Curat. d'administration	art.325						9	9
Tutelle	art.368	27	7	23	8	3	46	114
Curatelle	art.392 ch.2	20	15	3	9	8	28	83
Curatelle	art.392 ch.3	1	1	1	1		3	7
	Total	1'025	556	264	240	254	1'145	3'484
Inventaires art.318		17	19	4	34	5	7	86
Actions alimentaires		11	15	3	8		15	52

Autorités tutélaires civiles (suite)

		Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Dossiers enregistrés dans l'année								
Majeurs								
Tutelle	art.369	6	5	2	2	4	7	26
Tutelle	art.370	1		1		1		3
Tutelle	art.371							
Tutelle	art.372	16	9	2	1	6	15	49
dont plac. autor. parent.	art.385 ch.3	1	1	1	2	1	5	11
Curatelle	art.392 ch.1	1	3	1	3	1	1	10
Curatelle	art.392 ch.3		4					4
Curatelle	art.393	5	10	1	3			19
Curatelle	art.394	52	21	17	19	4	21	134
Conseil légal	art.395	1	1	1			20	23
Priv. liberté assistance	art.397a	91	57	19	21	24	75	287
Mineurs								
Surveillance	art.307			2		1	3	6
Curatelle	art.308	45	20	11	13	23	48	160
Curatelle	art.309	5	3	2	2	3	8	23
Retrait de garde	art.310	14	6	1	4	14	26	65
Retrait autor. parentale	art.311/312	1					1	2
Protection des biens	art.324							
Curat. d'administration	art.325							
Tutelle	art.368	10	1	1	4	1	2	19
Curatelle	art.392 ch.2	7	5			4	11	27
Curatelle	art.392 ch.3		4			1		5
	Total	255	149	61	72	87	238	862
Inventaires art.318		22	25	4	7	12	48	118
Actions alimentaires		29	35	7	9	7	45	132

Autorités tutélaires civiles (suite)

		Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Dossiers classés dans l'année								
Majeurs								
Tutelle	art.369	9	2	5	3	2	1	22
Tutelle	art.370			1	1	1		3
Tutelle	art.371							
Tutelle	art.372	10	7		1	1	12	31
dont plac. autor. parent.	art.385 ch.3		2				2	4
Curatelle	art.392 ch.1	4	6			1	3	14
Curatelle	art.392 ch.3		1					1
Curatelle	art.393	10	6	5	1	2	1	25
Curatelle	art.394	53	30	7	6	9	18	123
Conseil légal	art.395	1	2	1		1	18	23
Priv. liberté assistance	art.397a	94	56	17	21	24	70	282
Mineurs								
Surveillance	art.307							
Curatelle	art.308	40	29	17	22	18	57	183
Curatelle	art.309	5	2		3	1	5	16
Retrait de garde	art.310	19	8		5	12	26	70
Retrait autor. parentale	art.311/312	1					1	2
Protection des biens	art.324							
Curat. d'administration	art.325							
Tutelle	art.368	9		11	5		6	31
Curatelle	art.392 ch.2	13	9	1	3	4	11	41
Curatelle	art.392 ch.3				1			1
	Total	268	158	65	72	76	229	868
Inventaires art.318		21	29	7	10	12	45	124
Actions alimentaires		24	37	5	11	6	31	114

Autorités tutélaires civiles (suite)

		Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Dossiers en cours au 31 décembre								
Majeurs								
Tutelle	art.369	133	88	40	38	56	140	495
Tutelle	art.370	14	2	2	3	2	8	31
Tutelle	art.371	1		1				2
Tutelle	art.372	175	84		23	38	183	503
dont plac. autor. parent.	art.385 ch.3	46	56	15	23	25	70	235
Curatelle	art.392 ch.1	7	11	2	3	3	9	35
Curatelle	art.392 ch.3	1	3		1			5
Curatelle	art.393	25	20	17	9	5	7	83
Curatelle	art.394	286	153	69	58	35	138	739
Conseil légal	art.395	11	6	7	5	3	80	112
Priv. liberté assistance	art.397a	27	6	4	2	5	25	69
Mineurs								
Surveillance	art.307	1		4		3	13	21
Curatelle	art.308	203	107	70	73	81	335	869
Curatelle	art.309	15	5	3	3	4	28	58
Retrait de garde	art.310	66	37	4	8	17	94	226
Retrait autor. parentale	art.311/312	4	1		1		12	18
Protection des biens	art.324							
Curat. d'administration	art.325						9	9
Tutelle	art.368	28	8	13	7	4	42	102
Curatelle	art.392 ch.2	14	11	2	6	8	28	69
Curatelle	art.392 ch.3	1	5	1		1	3	11
	Total	1'012	547	239	240	265	1'154	3'457
Inventaires art.318		18	15		31	5	10	79
Actions alimentaires		16	13	5	6		29	69

Tribunaux de prud'hommes

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Actions en instruction au 1 ^{er} janvier	50 (50)	23 (20)	6 (7)	4 (5)	4 (5)	39 (51)	126 (138)
Actions enregistrées dans l'année	90 (102)	29 (45)	9 (19)	8 (15)	8 (18)	57 (66)	201 (265)
Total	140 (152)	52 (65)	15 (26)	12 (20)	12 (23)	96 (117)	327 (403)
Jugements rendus	46 (48)	20 (13)	1 (8)	2 (6)	2 (2)	20 (26)	91 (103)
Actions liquidées sans jugement	58 (54)	18 (29)	11 (12)	6 (10)	8 (17)	43 (47)	144 (169)
Actions en instruction au 31 décembre	36 (50)	14 (23)	3 (6)	4 (4)	2 (4)	33 (44)	92 (131)
Total	140 (152)	52 (65)	15 (26)	12 (20)	12 (23)	96 (117)	327 (403)

Restriction du droit de résilier les baux

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Actions en instruction au 1 ^{er} janvier	39		1		2	2	44
	(6)	(1)	(-)	(1)	(3)	(2)	(13)
Actions enregistrées dans l'année		1	2	2	3	5	13
	(38)	(-)	(1)	(-)	(-)	(-)	(39)
Total	39	1	3	2	5	7	57
	(44)	(1)	(1)	(1)	(3)	(2)	(52)
Actions liquidées par jugement	2				1		3
	(3)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(3)
Actions retirées							
	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
Actions conciliées		1	2	1	1		5
	(2)	(1)	(-)	(1)	(1)	(-)	(5)
Actions en instruction au 31 décembre	37		1	1	3	7	49
	(39)	(-)	(1)	(-)	(2)	(2)	(44)
Total	39	1	3	2	5	7	57
	(44)	(1)	(1)	(1)	(3)	(2)	(52)

2.2.2. Affaires pénales

Tribunaux de police

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Dossiers en cours au 1 ^{er} janvier	151 (132)	59 (92)	33 (25)	29 (24)	33 (31)	140 (140)	445 (444)
Dossiers reçus dans l'année	439 (467)	160 (160)	72 (84)	62 (63)	72 (84)	308 (335)	1'113 (1'193)
Total	590 (599)	219 (252)	105 (109)	91 (87)	105 (115)	448 (475)	1'558 (1'637)
Dossiers liquidés par jugement	343 (348)	117 (133)	77 (58)	49 (48)	63 (61)	209 (263)	858 (911)
Dossiers liquidés sans jugement	107 (100)	42 (60)	18 (18)	10 (10)	19 (21)	74 (67)	270 (276)
Dossiers en cours au 31 décembre	140 (151)	60 (59)	10 (33)	32 (29)	23 (33)	167 (145)	432 (450)
Total	590 (599)	219 (252)	105 (109)	91 (87)	105 (115)	450 (475)	1'560 (1'637)

Tribunaux correctionnels

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Dossiers en cours au 1 ^{er} janvier	9 (7)	(6) (6)	5 (3)	2 (3)	4 (2)	9 (10)	29 (31)
Dossiers reçus dans l'année	17 (31)	7 (4)	4 (4)	3 (2)	5 (6)	22 (27)	58 (74)
Total	26 (38)	7 (10)	9 (7)	5 (5)	9 (8)	31 (37)	87 (105)
Dossiers liquidés par jugement	23 (29)	2 (10)	8 (3)	4 (3)	9 (4)	20 (24)	66 (73)
Dossiers liquidés sans jugement	(-) (-)	(-) (-)	(-) (-)	(-) (-)	(-) (-)	2 (2)	2 (2)
Dossiers en cours au 31 décembre	3 (9)	5 (-)	1 (4)	1 (2)	(-) (4)	9 (11)	19 (30)
Total	26 (38)	7 (10)	9 (7)	5 (5)	9 (8)	31 (37)	87 (105)

Autorités tutélaires pénales

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
ENQUETES							
Cas en suspens au 1 ^{er} janvier	23 (30)	19 (16)	7 (9)	8 (3)	6 (3)	24 (20)	87 (81)
Affaires enregistrées durant l'année	277 (248)	152 (115)	48 (48)	67 (47)	66 (63)	205 (162)	815 (683)
Nombre de mineurs	307 (323)	193 (153)	54 (54)	95 (73)	70 (78)	286 (209)	1'005 (890)
- garçons	234 (260)	153 (133)	42 (42)	67 (60)	57 (66)	208 (160)	761 (721)
- filles	73 (63)	40 (20)	12 (12)	28 (13)	13 (12)	78 (49)	244 (169)
- enfants	71 (56)	41 (39)	6 (12)	33 (17)	17 (19)	108 (80)	276 (223)
- adolescents	226 (257)	141 (105)	48 (40)	62 (56)	53 (59)	164 (116)	694 (633)
- plus de 18 ans	10 (10)	11 (9)			1 (-)	14 (13)	36 (34)
Détention préventive					3 (2)	3 (4)	6 (20)
Observations pendant enquête					1 (-)		1 (5)
Expertises psychologiques et d'orientation professionnelle					1 (1)		2 (2)
Enquêtes OCM				1 (1)	4 (2)		5 (15)
DECISIONS							
- Clôture d'enquêtes et jugements			50				
Nombre de jugements	239 (219)	152 (106)	43 (35)	55 (51)	44 (51)	222 (147)	755 (609)
Dessaisissements	10 (18)	2 (16)		3 (-)	1 (1)	9 (5)	25 (40)
Refus de suivre					4 (2)		4 (4)

Autorités tutélaires pénales (suite)	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
RECOURS							
Instruction	(0)	(-)	(1)	(-)	(-)	(-)	(1)
Jugement	(0)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
Exécution	(0)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
PEINES ET MESURES							
Réprimandes	16 (21)	14 (7)	2 (1)		7 (7)	16 (15)	55 (53)
Astreintes au travail	120 (85)	86 (51)	12 (15)	35 (32)	32 (38)	130 (71)	415 (292)
Education routière	4 (4)	7 (15)		4 (4)		2 (1)	17 (24)
Arrêts scolaires	5 (0)						
Amendes avec sursis	1 (6)	4 (1)			1 (3)		6 (11)
Amendes sans sursis	75 (85)	19 (24)	18 (16)	11 (0)	12 (16)	72 (40)	207 (181)
Détentions avec sursis	3 (5)		2 (2)	3 (1)	1 (1)	3 (5)	12 (14)
Amendes d'ordre	4 (0)						
Détentions sans sursis	3 (2)						
Ajournements des sanctions							
Patronages					2 (1)		2 (1)
Assistance éducative	2 (5)						2 (5)
Traitement spécial	2 (1)						2 (1)
Placement familial	1 (0)						1 (1)

Autorités tutélaires pénales (suite)

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
PEINES ET MESURES (suite)							
Placements en maison d'éducation 91 ch.1 CP)	2					1	3
	(0)	(-)	(1)	(-)	(-)	(1)	(2)
Placements en maison d'éducation (91 ch.2 CP)	(2)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(2)
Substitution de mesure	(0)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
Renoncations à toute peine ou mesure		23	4			14	41
	(11)	(3)	(2)	(-)	(-)	(9)	(25)
Jugements libératoires	4	7	6		1	23	41
	(11)	(7)	(4)	(-)	(2)	(11)	(35)
INFRACTIONS							
CODE PENAL SUISSE							
Titre							
- Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	11		2	5	3	35	56
	(18)	(-)	(3)	(3)	(4)	(15)	(43)
- Infractions contre le patrimoine	74	42	15	12	19	113	275
	(70)	(41)	(6)	(13)	(19)	(60)	(209)
- Infractions contre l'honneur et contre le domaine secret ou le domaine privé	7	6			6	15	34
	(7)	(1)	(-)	(1)	(2)	(9)	(20)
- Crimes ou délits contre la liberté	12	13	2	1	6	40	74
	(15)	(8)	(4)	(4)	(4)	(23)	(58)
- Infractions contre les moeurs	2			3	2	6	13
	(3)	(-)	(2)	(1)	(2)	(10)	(18)
- Crimes ou délits contre la famille	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
- Crimes ou délits créant un danger collectif	6					9	15
	(1)	(-)	(-)	(-)	(-)	(4)	(5)
- Crimes ou délits contre les communications publiques	1						1
	(0)	(-)	(-)	(-)	(-)	(1)	(1)
- Faux dans les titres	1					3	4
	(1)	(-)	(-)	(-)	(-)	(1)	(2)

Autorités tutélaires pénales (suite)

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Titre (suite)							
- Crimes ou délits contre la paix publique	1 (0)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
- Infractions contre l'autorité publique	2 (0)	(-)	(-)	(1)	(1)	(2)	(4)
- Crimes ou délits contre l'administration de la justice				1 (0)		6 (2)	7 (5)
- Contraventions à des dispositions de droit fédéral	(0)	(1)	(-)	(2)	(-)	(2)	(5)
	(0)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
LF SUR LES STUPEFIANTS	35 (58)	66 (27)	5 (7)	17 (2)	15 (20)	42 (25)	180 (139)
LCR							
- Vols d'usage	7 (5)	3 (1)		2 (3)	1 (6)	13 (8)	26 (23)
- Autres infractions	25 (25)	19 (28)	5 (1)	6 (12)	10 (4)	20 (14)	85 (84)
DIVERS							
- CP neuchâtelois	7 (22)	10 (1)	1 (2)	8 (6)		22 (23)	48 (61)
- Lois cantonales diverses			2 (0)				2 (2)
- Lois fédérales diverses	77 (50)	8 (12)	16 (19)	14 (15)	15 (19)	62 (65)	192 (180)
- Règlements communaux divers	5 (6)					9 (1)	14 (7)
Placements par l'AT civile							
- Mineurs ayant commis des infractions	(0)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
Autres mesures civiles à la suite d'infractions pénales (307 ss CC)	(0)	(-)	(-)	(-)	(1)	(-)	(1)
Cas en suspens au 31 décembre	34 (23)	24 (19)	7 (16)	17 (8)	13 (6)	46 (24)	141 (96)

NB : Nous ne comptons qu'une seule infraction lorsque le mineur a commis plusieurs infractions du même genre. Ex : une infraction contre le patrimoine s'il y a vol, recel et dommages à la propriété.

2.3. Ministère public et juges d'instruction

Ministère public

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Affaires enregistrées dans l'année	2614	887	461	458	454	1668	6542
Décisions rendues durant l'année :							
ordonnances pénales	1403	397	290	276	264	1027	3657
renvois devant tribunal de police	584	193	101	69	82	349	1378
- renvois directs	393	132	71	39	46	209	890
- renvois suite à une opposition à une ordonnance pénale	191	61	30	30	36	140	488
renvois devant tribunal correctionnel	30	9	8	4	4	33	88
renvois devant Cour d'assises	5	0	0	0	0	5	10
renvois devant Tribunal pénal économique	0	0	0	0	0	0	0
renvois devant Autorité tutélaire	147	76	31	56	59	192	561
classement	989	395	190	161	219	623	2577
non-lieu	18	10	3	3	0	6	40
dessaisissement en faveur d'autres autorités	159	32	19	13	8	79	310
affaires suspendues durant l'exercice	225	94	43	36	34	124	556
Affaires enregistrées dans l'année	2614	887	461	458	454	1668	6542

Juges d'instruction	Total
Saisines transmises durant l'exercice	409
Enquêtes préalables transmises durant l'exercice	30
Total	439

Réquisitions transmises à la police durant l'exercice	1498
Réquisitions transmises à l'Office de surveillance du Service de l'emploi (OSUR) durant l'exercice	82

Affaires en cours au 31 décembre :	Total
réquisitions à la police en cours d'exécution	259
instructions en cours	190
en suspens au Ministère public (fichier)	330
Total	779

Juges d'instruction

	JJ Neuchâtel	JJ Chaux-de-Fds	JJ économique	Total
Affaires pendantes au 1 ^{er} janvier	95	83	28	206
Affaires reçues dans l'année	106	122	10	238
Affaires liquidées dans l'année :	94	145	15	254
- par clôture, suspension, classement, etc.	87	138	14	239
- par dessaisissement en faveur des autorités d'un autre canton ou pays	7	7	1	15
Affaires pendantes au 31 décembre	107	60	23	190
Commissions rogatoires reçues et exécutées	42	41	0	83

La différence entre le nombre d'affaires pendantes au 1^{er} janvier 2010 et le nombre d'affaires pendantes au 31 décembre 2009 est due à des erreurs d'enregistrement corrigées durant l'année.

Statistique des condamnations

	Ministère public	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Avec sursis ou avec radiation conditionnelle de l'inscription de l'amende au casier judiciaire (art.41 et 49 CP)	1783	137	48	25	15	29	99	2136
Sans sursis, y compris amendes inscrites sans radiation conditionnelle au casier judiciaire	656	161	71	16	12	18	53	987
Total	2439	298	119	41	27	47	152	3123

2.4. Autorités régionales de conciliation

ARC	Dossiers en cours au 31.12.09	Nouveaux dossiers		Cas traités en audience / 100%						Total des cas traités en audience	Autres (divers)	Dossiers en cours au 31.12.10	
	163	624		Conciliations		Pas d'entente		Décisions				132	
	Cas pendants au 31.12.09	Nouveaux cas	Total à traiter	Chiffres absolus	En %	Chiffres absolus	En %	Chiffres absolus	En %	Chiffres absolus	Chiffres absolus	Total des cas liquidés	Cas pendants au 31.12.10
Neuchâtel	248	669	917	457	82.35%	80	14.40%	18	3.25%	555	168	723	194
Chaux-de-Fonds	50	193	243	117	83.00%	21	14.90%	3	2.10%	141	55	196	47
Total Canton	298	862	1160	574	82.50%	101	14.50%	21	3.00%	696	223	919	241

ARC	Conciliations portant sur									
	Loyer initial	Hausse de loyer	Baisse de loyer	Protection contre les congés	Congé extraordinaire	Consignation du loyer	Décompte frais accessoires	Prolongation du bail	Créance de paiement	Autres motifs
Neuchâtel	18	52	13	75	32	57	51	7	36	116
Chaux-de-Fonds	0	22	2	15	22	11	4	5	12	24
Total Canton	18	74	15	90	54	68	55	12	48	140

ARC	Pas d'entente sur					
	Loyer initial	Hausse de loyer	Baisse de loyer	Frais accessoires	Créance de paiement	Autres motifs
Neuchâtel	2	4	0	10	22	42
Chaux-de-Fonds	1	1	2	6	6	5
Total Canton	3	5	2	16	28	47

ARC	Décisions portant sur				Divers		
	Congé ordinaire	Congé extraordinaire	Prolongation du bail	Consignation du loyer	Pas d'entrée en matière, retrait	Au tribunal arbitral	Autres
Neuchâtel	9	2	1	6	155	0	13
Chaux-de-Fonds	0	0	1	2	53	0	2
Total Canton	9	2	2	8	208	0	15

2.5. Tribunal fiscal

recours pendants au 31 décembre 2009			88	(92)
recours enregistrés en 2010			55	(76)
- taxation d'office		(0)		
- impôt sur les successions	2	(1)		
- déductions	16	(18)		
- bénéfice de l'entreprise	1	(4)		
- estimation cadastrale	2	(1)		
- impôt sur les gains immobiliers	5	(5)		
- double imposition	4	(20)		
- autres	24	(27)		
recours liquidés	110			(84)
- admis	44	(0)		
- mal fondés	45	(0)		
- irrecevables	6	(0)		
- retirés / classés	15	(0)		
recours pendants au 31 décembre 2010			33	(84)

3. EVOLUTION DE QUELQUES DONNEES STATISTIQUES DE DIFFERENTES AUTORITES JUDICIAIRES

Voici l'évolution de quelques données statistiques intéressant l'activité des différentes instances judiciaires.

3.1. Tribunal cantonal

Ensemble des dossiers enregistrés à compter de l'année 2006 :

<u>Année</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Sur recours	1.012	980	975	989	992
1 ^{ère} instance	308	346	306	312	277
Total	1.320	1.326	1.281	1.301	1.269

Emoluments encaissés :

<u>Année</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
	Fr. 413.999.--	Fr. 492.009.--	Fr. 541.329.--	Fr. 666.384.--	Fr. 761'978.--

3.2. Tribunaux de district

Actions en divorce et en séparation de corps enregistrées :

<u>Année</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
	683	639	629	647	

Autres actions enregistrées (procédure écrite et procédure orale) :

<u>Année</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
	392	343	323	380	

Autorités tutélaires :

<u>Année</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Tutelles	1.132	1.124	1.135	1.144	
Curatelles	1.749	1.776	1.747	1.769	
Total	2.881	2.900	2.882	2.913	

Cas pénaux jugés par les autorités tutélaires elles-mêmes et par les présidents seuls :

<u>Année</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
	658	706	741	609	

Emoluments encaissés :

<u>Année</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
	Fr. 1.772.625.--	Fr. 1.591.094.--	Fr. 1.659.530.--	Fr. 1.672.270.--	

3.3. Parquet et juges d'instruction

Mandats de répression ou ordonnances pénales décernés par le procureur général :

<u>Année</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
	4.208	4.062	3.865	3.888	

Ensemble des affaires pénales renvoyées devant les tribunaux, aux autorités tutélaires, militaires, pour jugements par d'autres cantons :

<u>Année</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
	3.456	3.040	2.707	2.575	

Affaires déferées aux juges d'instruction pour enquête :

<u>Année</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
	293	283	285	249	

TABLE DES MATIERES

1.	CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES	1
1.1.	Magistrature judiciaire.....	2
1.2.	Personnel des greffes.....	3
1.3.	Informatique.....	3
2.	STATISTIQUES POUR 2010	7
2.1.	Tribunal cantonal	7
2.2.	Tribunaux de district	14
2.2.1.	Affaires civiles.....	14
2.2.2.	Affaires pénales	25
2.3.	Ministère public et juges d'instruction	31
2.4.	Autorités régionales de conciliation	34
2.5.	Tribunal fiscal.....	35
3.	EVOLUTION DE QUELQUES DONNEES STATISTIQUES DE DIFFERENTES AUTORITES JUDICIAIRES	36
3.1.	Tribunal cantonal	36
3.2.	Tribunaux de district	36
3.3.	Parquet et juges d'instruction.....	37